

INFORMATION AUX CLUBS

26/01/2023

TARIFICATION DES ENGAGEMENTS DES COMPETITIONS AVENIRS | SAISON 2023

Le Comité départemental de natation de Loire-Atlantique souhaite mettre en place dès cette saison une tarification plus juste et plus cohérente pour les clubs en ce qui concerne les engagements des Compétitions Avenirs (Plot 2, Plot 3 et Finale Avenirs en Juin).

Pourquoi ?

Cette évolution tarifaire est liée à une **modification du programme sportif fédéral pour la catégorie Avenirs**. Un programme appliqué par la Ligue Régionale de Natation des Pays de la Loire et que le Comité départemental a décidé d'appliquer également, comme les quatre autres départements (Sarthe, Mayenne, Vendée et Maine-et-Loire). L'idée directrice étant de renforcer la partie ludique des compétitions proposées à cette catégorie d'âge et d'harmoniser les programmes sportifs départementaux et régional.

La Commission sportive du Comité directeur a ainsi proposé un parcours du nageur tout au long de ces compétitions, suivant une progression. Le nageur devra participer à l'ensemble des épreuves. Les fiches techniques seront proposées prochainement sur le site du comité départemental.

Habituellement, **le montant de l'engagement seul est de 3,50€ par épreuve, soit pour 5 ou 6 épreuves 17,50€ ou 21€ par nageur**. En moyenne, les nageurs Avenirs participent à 5 épreuves par compétition.

Il est donc prévu, **en remplacement, un forfait global d'un montant de 15€ par nageur engagé pour chaque compétition**. Ce forfait représente une économie de 2,50€ sur la base du nombre moyen d'engagements par nageur, voire 6€ pour 6 engagements.

Il s'agit d'une année « test » pour cette tarification. Si sur le plan sportif et sur le plan financier, le test est concluant, une prochaine modification de la grille tarifaire départementale devra être actée en Assemblée générale, en 2023.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour de plus amples informations.